

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Dakar	VOIE NORMALE Six mois Un an	VOIE AERIENNE Six mois Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO ..... 15.000f	31.000f.	La ligne ..... 1.000 francs
Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie	20.000f. 40.000f	Chaque annonce répétée ..... Moitié prix
Etranger : Autres Pays	23.000f 46.000f	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces)
Prix du numéro ..... Année courante 600 f	Année ant. 700f.	—
Par la poste : ..... Majoration de 130 f par numéro	—	Compte bancaire B.I.C.I.S. n°9520790630/81
Journal légalisé ..... 900 f	Par la poste	—

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### LOI

2013	
8 juillet ..... Loi n° 2013-03 relative à la première loi de finances rectificative pour l'année 2013.... 1025	

### PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES	1050
----------	------

## PARTIE OFFICIELLE

#### LOI

**LOI n° 2013-03 du 8 juillet 2013**  
relative à la première loi de finances rectificative pour l'année 2013

### EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS

Le Gouvernement a pris l'engagement ferme de ramener le déficit public en dessous de 5% du PIB en 2013 et sous la barre des 4% à moyen terme.

Toutefois, le Sénégal fait aujourd'hui face à des risques importants en matière de sécurité. En effet, l'instabilité en Guinée Bissau et les problèmes sécuritaires et humanitaires nés de la crise malienne, constituent un risque majeur pour la stabilité politique et sociale de la sous région et une source de préoccupation pour notre pays.

Par ailleurs, la forte demande sociale et la multiplication des revendications dans un contexte pré-électoral, méritent d'être prises en compte afin de préserver la stabilité sociale. De même, des efforts accrus doivent être faits dans la lutte contre les inondations.

Cependant, le profit de la loi de Finances Initiale pour 2013, caractérisé par des prévisions minimales pour le fonctionnement courant des ministères et institutions et une allocation des ressources d'investissement faite prioritairement en faveur de l'agriculture, des infrastructures, de l'énergie et de l'assainissement, ne permet pas d'envisager une réduction des dépenses pour prendre en charge ces besoins prioritaires nouveaux.

Pour relever ces défis, le Gouvernement, tout en maintenant son engagement de réduire le déficit public à moyen terme afin de préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, compte ramener les cibles de déficits à 5,3% en 2013 et à 4,6% en 2014.

C'est dans ce contexte et en application des dispositions des articles 4 et 35 de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances, qu'est élaboré le projet de la première loi de finances rectificative pour l'année 2013 qui a principalement pour objet de :

- prendre en compte l'impact sur les finances publiques de la situation de sécurité dans le sahel en renforçant les crédits alloués à la Défense nationale et à la sécurité intérieure pour faire face aux exigences opérationnelles du moment (sécurisation aux frontières, restauration de l'efficacité opérationnelle dans les domaines de la mobilité et de la sécurité des interventions, mise en œuvre des dispositifs de lutte contre les différentes formes d'insécurité récurrente) ;

- mettre en place le complément de financement sur ressources internes nécessaire à la mise en œuvre du programme d'urgence de lutte contre les inondations 2012/2013 :
- assurer la couverture des charges de personnels qui seront induites par le recrutement de 5591 agents et le reclassement des enseignants dits corps émergents ;
- prévoir des crédits au titre de la marge de soutien à la Société Africaine de Raffinages (SAR) et de la couverture de pertes commerciales sur le gaz :
- accorder une subvention sur le prix du sucre ;
- inscrire des crédits supplémentaires dans le budget du ministère de l'Education, aux fins d'assurer la couverture des frais de corrections et déplacements résultant de l'organisation d'examen en deux sessions au cours de l'année scolaire 2012-2013 ;
- procéder à de nouvelles dotations budgétaires, pour se conformer aux dispositions du décret n°2012-1223 du 5 novembre 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements Publics, des Sociétés nationales et des Sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié par le décret n°2013-11 du 3 janvier 2013 :
- réviser à la baisse les recettes ;
- constater la baisse des intérêts sur la dette, suite à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, avec les résultats satisfaisants obtenus depuis le début de l'année sur les émissions des titres publics :
- revoir à la baisse les dépenses en capital sur ressources extérieures en raison d'une part, de part, de l'arrêt du projet d'acquisition de groupes conteneurisés au profit de la nouvelle option de l'Etat de privilégier le mix énergétique (énergie renouvelables, gaz) dans le cadre de la lettre de politique de développement du secteur de l'énergie et d'autre part, de la révision à la baisse de la programmation de financements extérieurs, tenant compte des délais réalisables d'exécution physique des travaux ;
- soumettre à la formalité de ratification, prévue par les articles 12 et 35 de la loi organique évoquée ci-dessus, les décrets d'avances pris.

Globalement, les ressources et les charges du présent projet de loi de finances rectificative 2013 sont arrêtées, en équilibre,\* au montant de 2527,036 milliards de francs CFA.

S'agissant des ressources du Budget général, elles sont arrêtées au montant de 2446,6 milliards de francs CFA contre 2450,7 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale 2013, soit une baisse nette d'un montant de 4,1 milliards de francs CFA en valeur absolue et 0,2% en valeur relative.

Ces ressources se décomposent comme suit :

- Recettes fiscales 1.459 milliards :
- Recettes non fiscales 83 milliard :
- Recette exceptionnelles (PPTE-IADM) 59 milliards :
- Remboursements de prêts et avances 12,8 milliards :
- Dons, Legs et Emprunts 337,1 milliards :
- Dons programmes 38,4 milliards :
- Emprunts 457,3 milliards :

Cette diminution provient de la baisse des ressources extérieures pour un montant de 60 milliards de francs CFA, des recettes fiscales d'un montant de 33,5 milliards de francs et des dons budgétaires d'un montant de 0,2 milliard de francs CFA, atténuée par la hausse des emprunts budgétaires d'un montant de 84 milliards de francs CFA et des recettes non fiscales d'un montant de 5,6 milliards de francs CFA.

Concernant les ressources extérieures, la baisse est imputable principalement aux tirages sur prêts projets qui passent de 228,2 milliards de francs CFA à 168,2 milliards de francs CFA, soit 26,3% en valeur relative.

Pour les emprunts, le montant a été revu à la hausse passant ainsi de 373,25 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale 2013 à 457,27 milliards de francs CFA dans le projet de la première loi de finances rectificative pour 2013, soit une hausse de 22,5% en valeur relative.

Quant aux dépenses du Budget général, elles enregistrent une baisse d'égal montant aux ressources et passent de 2450,7 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale pour 2013 à 2446,6 milliards de francs CFA dans le présent projet de loi.

Cette baisse résulte de la diminution des dépenses en capital sur ressources externes d'un montant de 60 milliards de francs CFA, de la dette publique d'un montant de 27,9 milliards de francs CFA. Elle est atténuée par une progression des autres dépenses courantes d'un montant de 57 milliards de francs CFA, des dépenses d'investissement sur ressources internes d'un montant de 16,8 milliards de francs CFA et des dépenses de personnel pour un montant de 10 milliards de francs CFA.

En ce qui concerne les autres dépenses courantes, les crédits additionnels sont destinés à la prise en charge de la compensation tarifaire sur le prix de l'électricité, de la subvention à la Société Africaine de Raffinage, de la subvention aux ménages sur le gaz et le sucre et des dépenses exceptionnelles de sécurité.

En outre, des réaménagements ont été faits et des mesures nouvelles accordées sur les autres dépenses courantes pour d'une part, allouer des crédits aux services non dotés dans la loi de finances initiale 2013 et figurant dans le décret n°2012-1223 du 5 novembre 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements Publics, des Sociétés nationales et des Sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié par le décret n°2013-11 du 3 janvier 2013 et d'autre part, prendre en compte le fonctionnement des nouveaux Ambassades et Consulats.

Ainsi, l'enveloppe des autres dépenses courantes (fonctionnement et transferts courants) passe de 630,3 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale 2013 à 687,3 milliards de francs CFA dans le présent projet de loi.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'enveloppe passe de 912,4 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale pour l'année 2013 à 869,2 milliards de francs CFA dans la loi de finances rectificative pour l'année 2013.

Sa répartition par source de financement se présente comme suit :

- 532,1 milliards de francs pour les dépenses en capital sur ressources internes, soit 61,2% des investissements publics contre 515,3 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale pour l'année 2013, soit une augmentation de 16,8 milliards de francs CFA en valeur absolue et de 3,3% en valeur relative :

- 337,1 milliards de francs CFA pour les dépenses en capital sur ressources extérieures, soit 38,8% des investissements publics contre 397,1 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale pour l'année 2013, soit une baisse de 60 milliards de francs CFA en valeur absolue et de 15,1%.

Comparativement aux lois de finances de la gestion 2012 et à la loi de finances initiale pour 2013, les principaux flux retenus dans le présent projet de loi de finances rectificative, sont décrits dans le tableau ci-après :

En milliards de CFA

	2012	2012	2013	2013	ECARTS LFR/LFI	
	LFI	LFR(1)	LFI	LFR(1)	Valeur	%
<b>BUDGET GENERAL</b>						
Recettes du budget général	2266,9	2374,2	2450,7	2446,6	-4,1	-0,2%
Recettes internes	1943,9	1957,8	2053,6	2109,5	55,9	2,7%
Recettes ordinaires hors dons	1515,0	1461,4	1569,9	1542,0	-27,9	-1,8%
Recettes exceptionnelles	60,0	59,9	59,0	59,0	0,0	0,0%
Autres recettes	3,0	3,0	12,8	12,8	0,0	0,0%
Emprunt	346,9	401,8	373,3	457,3	84,0	22,5%
Dons budgétaires	19,0	31,7	38,6	38,4	-0,2	-0,5%
Recettes externes	323,0	416,4	397,1	337,1	-60,0	-15,1%
Ressources affectées	323,0	416,4	397,1	337,1	-60,0	-15,1%
Charges du budget général	2266,9	2374,2	2450,7	2446,6	-4,1	-0,2%
Dépenses ordinaires	1435,9	1453,5	1538,3	1577,4	39,1	2,5%
Dette publique	347,9	356,7	440,9	413,0	-27,9	-6,3%
Traitements et salaires	443,5	450,0	467,1	477,1	10,0	2,1%
Autres dépenses courantes	644,5	646,8	630,3	687,3	57,0	9,0%
Dépenses en capital	831,0	920,7	912,4	869,2	-43,2	-4,7%
- sur ressources internes	508,0	504,3	515,3	532,1	16,8	3,3%
- sur ressources externes	323,0	416,4	397,1	337,1	-60,0	-15,1%
Solde du Budget général	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>COMPTES SPECIAUX TRESOR</b>						
Ressources	77,9	77,9	80,5	80,5	0,0	0,0%
Charges	77,9	77,9	80,5	80,5	0,0	0,0%
Solde des comptes spéciaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
dont prêts logements	6,0	6,0	6,0	6,0	0,0	0,0%
<b>SOLDE GLOBAL</b>						
Y compris dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

Telle est l'économie du présent projet de la première loi de finances rectificative pour l'année 2013 soumis à l'adoption de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du vendredi 28 juin 2013 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

*Article premier.* - Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> alinéa II, III et IV, de l'article 2, de l'article 3 alinéa I et II, des articles 4, 5, 6 et 7 de la loi n° 2012-18 du 17 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013 sont abrogées et remplacées par les suivantes :

## PREMIERE PARTIE

### CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

#### TITRE PREMIER. - *DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET AUX CHARGES.*

##### A. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

*Article premier.* - *Evaluation et autorisation de  
perception des ressources*

II. - Les ressources internes du budget général sont évaluées dans la loi de finances rectificative pour l'année 2013, à la somme de 2.109.470.000.000 de francs CFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

III. - Les ressources externes du budget général sont évaluées dans la loi de finances rectificative 2013, à la somme de 337.100.000.000 de francs CFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

IV. - Les ressources totales du budget général sont prévues à 2.446.570.000.000 francs CFA;

##### B. DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

*Article 2. - *Evaluation des charges**

Les charges du budget général sont évaluées dans la première loi de finances rectificative pour l'année 2013, à la somme de 2.446.570.000.000 francs CFA conformément aux annexes 3,4 et 5 de la présente loi ».

#### TITRE II. - *DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES*

*Article 3. - Equilibre général du Budget*

« 1. Pour l'année 2013, les ressources évaluées dans l'annexe 1 de la présente loi de finances rectificative, les plafonds des charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants ci-après :

*En millions de francs*

RESSOURCES	Montant	CHARGES	Montant	Solde
<b>1.- BUDGET GENERAL</b>				
<b>A. OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE</b>				
A 1. - Recettes internes .....		A 1. Dépenses sur recettes internes .....		
A 1-1 Recettes				
Recettes fiscales .....	1.459.000	Dette publique .....	412.970	
Recettes non fiscales .....	83.000	Dépenses de personnel .....	477.100	
Recettes exceptionnelles .....	59.000	Autres dépenses courantes .....	687.300	
Remboursements Prêts et avances .....	12.000	Dépenses en capital sur ressources internes .....	532.100	
Dons budgétaires .....	38.400			
Total recettes ..	1.652.200	Total dépenses sur recettes internes .....	2.109.470	-457.270
A 1-2. -Emprunts				
Emprunts .....	457.270			
Total emprunts ..	457.270			
Total A = (A-1-1+A 1-2)	2.109.470	Total A = (A 1) ..	2.109.470	0
<b>B. OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE</b>				
B - Recettes externes .....				
Tirage Dons et emprunts .....	337.100	Dépenses en capital sur ressources externes .....	337.100	
Total B .....	337.100	Total B .....	337.100	
TOTAL I = (A+B)	2.446.570	TOTAL I = (A+B) ....	2.446.570	0
<b>2. COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>				
Recettes .....	80.466	Dépenses .....	80.466	
TOTAL BUDGET =(1+2)	2.527.036	TOTAL BUDGET =(1+2)	2.527.036	0

II. - Pour l'année 2013, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons, au nom de l'Etat du Sénégal, pour un montant global de 832.770.000.000 francs CFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché intérieur, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

## DEUXIEME PARTIE

## MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS DIVERSES

## TITRE PREMIER. - MOYENS DES SERVICES

## A - BUDGET GENERAL

## A-1 - DEPENSES ORDINAIRES

## Article 4. - Services votés

« Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances rectificative pour l'année 2013, au titre des services votés réévalués des dépenses ordinaires, est fixé à la somme de 1.505.270.000.000 francs CFA conformément à l'annexe 3 et selon la répartition par titre suivante :

- Titre 1 Amortissement et charges de la dette publique ..... 412.970.000.000 francs CFA
- Titre 2. Dépenses de personnel ..... 463.100.000.000 francs CFA
- Titre 3. Dépenses de fonctionnement ..... 338.416.590.695 francs CFA
- Titre 4. Transferts courants ..... 290.783.409.305 francs CFA

## Article 5. - Mesures nouvelles

« Il est ouvert, pour la loi de finances rectificative pour l'année 2013, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires, des crédits d'un montant de 72.100.000.000 francs CFA ainsi répartis :

- Titre 2. Dépenses de personnel ..... 14.000.000.000 francs CFA
- Titre 3. Dépenses de fonctionnement ..... 20.341.000.000 francs CFA
- Titre 4. Transferts courants ..... 37.759.000.000 francs CFA

Ces crédits sont répartis par institution et ministère conformément à l'annexe 4 de la présente loi. »

## A - 2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## Article 6. - Dépenses en capital sur ressources internes

« I - Il est ouvert pour la loi de finances rectificative pour l'année 2013, au titre des dépenses en capital, du budget général, les crédits de paiement d'un montant de 532.100.000.000 francs CFA ainsi répartis :

- Titre 5. Investissements exécutés par l'Etat ..... 164.913.992.000 francs CFA
- Titre 6. Transfert en capital ..... 367.186.008.000 francs CFA

II. - Il est ouvert pour loi de finances rectificative 2013, au titre des dépenses en capital du budget général, des autorisations de programmes d'un montant de 4.810.540.000.000 francs CFA.

Ces autorisations de programme (AP) sont reprises conformément à l'annexe 5 bis jointe à la présente loi.

## Article 7. - Dépenses en capital sur ressources externes

« I. - Pour la loi de finances rectificative pour l'année 2013, les prévisions de tirage (emprunts et subventions) affectées à des dépenses en capital sur ressources extérieures sont évaluées à 337.100.000.000 francs CFA ainsi réparties :

- Emprunts ..... 168.200.000.000 francs CFA
- Subventions ..... 168.900.000.000 francs CFA

II. - Les financements acquis affectés à des dépenses en capital sont évalués à 4.155.755.000.000 de francs CFA.

Ces financements acquis (FA) sont repris conformément à l'annexe 5 bis jointe à la présente loi.

TITRE 2. - *DISPOSITIONS DIVERSES*Article 2. - *Disposition nouvelle*

Les dispositions de la loi n° 2012-18 du 17 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013 sont complétées par deux articles 20 et 21 ainsi libellés :

Article 20. - *Ratification de décrets d'avances.*

Sont ratifiés les crédits ouverts par les décrets n° 2012-278 du 16 février 2012, 2012-747 du 19 juillet 2012, 2012-903 du 30 août 2012, 2012-910 du 05 septembre 2012, 2012-988 du 18 septembre 2012, 2012-1162 du 25 octobre 2012, 2012-1277 du 15 novembre 2012, 2012-1299 du 15 novembre 2012, 2012-1333 du 16 novembre 2012, 2012-1410 du 08 décembre 2012, 2012-1423 du 10 décembre 2012, 2012-724 du 19 août 2012, 2012-826 du 07 août 2012, 2012-1227 du 05 novembre 2012, 2012-1226 du 05 novembre 2012, 2012-1225 du 05 novembre 2012, 2012-854 du 14 août 2012, 2012-665 du 19 juin 2012, 2012-600 du 19 juin 2012, 2012-909 du 05 septembre 2012, 2012-990 du 19 septembre 2012, 2012-1071 du 04 octobre 2012, 2012-1334 du 16 novembre 2012, 2012-1334 du 16 novembre 2012, 2012-1435 du 14 décembre 2012, 2013-583 du 29 avril 2013, 2013-314 du 06 mars 2013 portant ouverture de crédits à titre d'avances.

Article 21. - *Disposition accordant des avantages fiscaux et douaniers dérogatoires*

« Le Ministère chargé des Finances est autorisé, pendant un délai de trois ans, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, à accorder des avantages fiscaux et douaniers dérogatoires au Code général des impôts et au Code des Investissements, aux investisseurs qui interviennent dans le domaine de la fourniture d'énergie électrique à la SENELEC.

Ces dispositions s'appliquent exclusivement aux personnes physiques ou morales qui réalisent des investissements d'un montant supérieur à 250 milliards ou qui offrent une capacité au moins égale à 150 mégawatts.

Le contenu des avances fiscaux et douaniers visés à l'alinéa premier ainsi que leurs modalités de mise en œuvre seront précisés dans la convention signée avec l'investisseur ou dans tout autre acte pris à cet effet.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar le 8 juillet 2013

Macky SALL.

Par le Président de la République :

*Le Premier Ministre,*

Abdoul MBaye.

## ANNEXE 1.

## Prévisions des ressources par article, paragraphe et ligne

En milliers de Francs

	Prévisions LFI 2013	Réalisations au 30 avril 2013	Prévisions LFR 2013	Ecarts. LFR/LFI	Taux Ecart
<b>ARTICLE 71. - RECETTES FISCALES</b>					
<b>Paragraphe 0711.</b> Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital .....	160.500.000	45.300.000	151.500.000	-9.000.000	-5,61%
<b>Paragraphe 0712.</b> Impôts sur les salaires et autres rémunérations .....	238.600.000	79.000.000	238.600.000	0	0,00%
<b>Paragraphe 0713.</b> Impôts sur le patrimoine (droit d'enregistrement) .....	24.100.000	0	20.600.000	-3.500.000	-14,52%
<b>Paragraphe 0714.</b> Autres impôts directs (dont CGU) .....	0	0	0	0	
<b>TOTAL IMPOTS DIRECTS .....</b>	<b>423.200.00</b>	<b>124.300.000</b>	<b>410.700.000</b>	<b>-12 500.000</b>	<b>-2,95 %</b>
<b>Paragraphe 0715.</b> Impôts et taxes intérieures sur les biens et services .....	796.800.000	201.100.000	781.000.000	-15.800.000	-1,98%
<b>Paragraphe 0716.</b> Droits de timbre et d'enregistrement .....	33.300.000	14.300.000	32.000.000	-1.300.000	-3,90%
<b>Paragraphe 0717.</b> Droits et taxes à l'importation .....	202.400.000	65.900.000	202.400.000	0	0,00%
<b>Paragraphe 0719.</b> Autres recettes fiscales .....	36.800.000	5.200.000	32.900.000	-3.900.000	-10,60%
<b>TOTAL IMPOTS INDIRECTS .....</b>	<b>1.069.300.000</b>	<b>286.500.000</b>	<b>1.048.300.000</b>	<b>-21.000.000</b>	<b>-1,96%</b>
<b>071. - TOTAL RECETTES FISCALES .</b>	<b>1.492.500.000</b>	<b>410.800.000</b>	<b>1.459.000.000</b>	<b>-33.500.000</b>	<b>-2,24%</b>
<b>ARTICLE 72. - RECETTES NON FISCALES</b>					
<b>Paragraphe 0721.</b> Revenu de l'Entreprise et du Domaine ....	22.500.000	2.400.000	22.500.000	0	0,00%
<b>Paragraphe 0722.</b> Droits et frais administratifs .....	100.000	0	100.000	0	0,00%
<b>Paragraphe 0723.</b> Amendes et Condamnations pécuniaires	100.000	0	100.000	0	0,00%
<b>Paragraphe 0724.</b> Produits financiers .....	52.000.000	2.400.000	57.600.000	5.600.000	10,77%
<b>Paragraphe 0729.</b> Autres recettes non fiscales .....	2.700.000	2.000.000	2.700.000	0	0,00%
<b>072. - TOTAL RECETTES NON FISCALES</b>	<b>77.400.000</b>	<b>6.800.000</b>	<b>83.000.000</b>	<b>5.600.000</b>	<b>7,24%</b>
<b>TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES .....</b>	<b>1.569.900.000</b>	<b>417.600.000</b>	<b>1.542.000.000</b>	<b>-27.900.000</b>	<b>-1,78%</b>

	Prévisions LFI 2013	Réalisations au 30 avril 2013	Prévisions LFR 2013	Ecart. LFR/LFI	Taux Ecart
074. DONS PROGRAMMES .....	38.600.000	0	38.400.000	-200.000	-0,52%
076. RECETTES EXCEPTIONNELLES ....	59.000.000	0	59.000.000	0	0,00%
729. REMBOURSEMENT DE PRETS ET AVANCES (PRETS RETROCEDES) .....	12.800.000	0	12.800.000	0	0,00%
014. EMISSIONS DE BONS DU TRESOR A PLUS D'UN AN .....	150.000.000	25.950.000	79.000.000	-71.000.000	-47,33%
016. EMPRUNTS PROGRAMMES .....	37.200.000	0	51.000.000	13.800.000	37,10%
017. AUTRES EMPRUNTS .....	186.050.000	59.650.000	327.270.000	141.220.000	75,90%
<b>Total emprunts .....</b>	<b>373.250.000</b>	<b>85.600.000</b>	<b>457.270.000</b>	<b>84.020.000</b>	<b>22,51%</b>
<b>TOTAL ARTICLES 74, 76, 729, 14, 16, et 17 .....</b>	<b>483.650.000</b>	<b>85.600.000</b>	<b>567.470.000</b>	<b>83.820.000</b>	<b>17,33%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES INTERNES (ARTICLES 71, 72, 76, 29, 14, 16 et 17)</b>	<b>2.053.550.000</b>	<b>503.200.000</b>	<b>2.109.470.000</b>	<b>55.920.000</b>	<b>2,72%</b>
012. DONS PROJETS ET LEGS .....	168.900.000	24.490.147	168.900.000	0	0,00%
015. TIRAGES SUR EMPRUNTS PROJETS .....	228.200.000	52.436.997	168.200.000	-60.000.000	-26,29%
<b>TOTAL RESSOURCES EXTERNES (ARTICLES 12 et 15) .....</b>	<b>397.100.000</b>	<b>76.927.144</b>	<b>337.100.000</b>	<b>-6.000.000</b>	<b>-15,11%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES BUDGET GENERAL .....</b>	<b>2.450.650.000</b>	<b>580.127.144</b>	<b>2.446.570.000</b>	<b>-4.080.000</b>	<b>-0,17%</b>
<b>TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR .....</b>	<b>80.466.000</b>		<b>80.466.000</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES LOI DE FINANCES (Budget général + Comptes spéciaux DU TRÉSOR .....</b>	<b>2.531.116.000</b>	<b>580.127.144</b>	<b>2.527.036.000</b>	<b>-4.080.000</b>	<b>-0,16%</b>

## ANNEXE 3

## RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2013	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation Services Votés	
<b>10 Dette Publique</b>			
<b>DETTE PUBLIQUE</b>			
Dette Publique			
Titre 1. - 10 Amortissement et charge de la dette publique .....	440.850.000.000	412.970.000.000	
Total Dette Publique .....	440.850.000.000	412.970.000.000	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>440.850.000.000</b>	<b>412.970.000.000</b>	
<b>Total général Section 10. ....</b>	<b>440.850.000.000</b>	<b>412.970.000.000</b>	
<b>21. Présidence de la République</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 21 Dépenses de personnel .....	4.038.065.200	4.038.065.200	
Titre 3. - 21 Dépenses de fonctionnement .....	9.231.774.000	9.800.774.000	
Titre 4. - 21 Transferts courants .....	14.353.728.000	22.043.728.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>27.623.567.200</b>	<b>35.882.567.200</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>27.623.567.200</b>	<b>35.882.567.200</b>	
<b>Total général Section 21 .....</b>	<b>27.623.567.200</b>	<b>35.882.567.200</b>	
<b>22. Assemblée nationale</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 22 Dépenses de personnel .....	8.241.277.580	8.241.277.580	
Titre 3. - 21 Dépenses de fonctionnement .....	7.468.345.000	7.508.345.000	
Titre 4. - 21 Transferts courants .....	91.161.000	91.161.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>15.800.783.580</b>	<b>15.840.783.580</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>15.800.783.580</b>	<b>15.840.783.580</b>	
<b>Total général Section 22 .....</b>	<b>15.800.783.580</b>	<b>15.840.783.580</b>	
<b>23. Commission Electorale nationale Autonome</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 4. - 23 Transferts courants .....	2.100.983.000	2.100.983.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>2.100.983.000</b>	<b>2.100.983.000</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>2.100.983.000</b>	<b>2.100.983.000</b>	
<b>Total général Section 23 .....</b>	<b>2.100.983.000</b>	<b>2.100.983.000</b>	
<b>24. Conseil Economique, Social et Environnemental</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 24 Dépenses de personnel .....	0	1.000.000.000	
Titre 3. - 24 Dépenses de fonctionnement .....	0	327.500.000	
Titre 4. - 24 Transferts courants .....	0	347.087.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>0</b>	<b>1.674.587.000</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>0</b>	<b>1.674.587.000</b>	
<b>Total général Section 24 .....</b>	<b>0</b>	<b>1.674.587.000</b>	

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2013.	LFR pour l'année 2013		
		Réévaluation Services Votés		
<b>25. Conseil Constitutionnel</b>				
<b>BUDGET GENERAL</b>				
Budget de Fonctionnement				
Titre 2. - 25 Dépenses de personnel .....	137.043.400		137.043.400	
Titre 3. - 25 Dépenses de fonctionnement .....	108.370.000		108.370.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>245.413.400</b>		<b>245.413.400</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>245.413.400</b>		<b>245.413.400</b>	
<b>Total général Section 25 .....</b>	<b>245.413.400</b>		<b>245.413.400</b>	
<b>27. Cour Suprême</b>				
<b>BUDGET GENERAL</b>				
Budget de Fonctionnement				
Titre 2. - 27 Dépenses de personnel .....	805.771.000		805.771.000	
Titre 3. - 27 Dépenses de fonctionnement .....	915.956.000		915.956.000	
Titre 4. - 27 Transferts courants .....	1.977.000		1.977.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>1.723.704.000</b>		<b>1.723.704.000</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>1.723.704.000</b>		<b>1.723.704.000</b>	
<b>Total général Section 27 .....</b>	<b>1.723.704.000</b>		<b>1.723.704.000</b>	
<b>28. Cour des Comptes</b>				
<b>BUDGET GENERAL</b>				
Budget de Fonctionnement				
Titre 2. - 28 Dépenses de personnel .....	765.533.880		770.533.880	
Titre 3. - 28 Dépenses de fonctionnement .....	253.952.000		253.952.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>1.019.485.880</b>		<b>1.024.485.880</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>1.019.485.880</b>		<b>1.024.485.880</b>	
<b>Total général Section 28 .....</b>	<b>1.019.485.880</b>		<b>1.024.485.880</b>	
<b>30. Primature</b>				
<b>BUDGET GENERAL</b>				
Budget de Fonctionnement				
Titre 2. - 30 Dépenses de personnel .....	1.173.835.140		1.173.835.140	
Titre 3. - 30 Dépenses de fonctionnement .....	3.073.274.000		3.073.274.000	
Titre 4. - 30 Transferts courants .....	4.975.741.000		5.087.390.020	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>9.222.850.140</b>		<b>9.334.499.160</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>9.222.850.140</b>		<b>9.334.499.160</b>	
<b>Total général Section 30 .....</b>	<b>9.222.850.140</b>		<b>9.334.499.160</b>	
<b>31. Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalaïs de l'Extrérieur</b>				
<b>BUDGET GENERAL</b>				
Budget de Fonctionnement				
Titre 2. - 31 Dépenses de personnel .....	14.268.454.180		15.347.173.180	
Titre 3. - 31 Dépenses de fonctionnement .....	12.469.921.000		17.469.921.000	
Titre 4. - 31 Transferts courants .....	5.210.634.000		7.210.634.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>31.949.009.180</b>		<b>40.027.728.180</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>31.949.009.180</b>		<b>40.027.728.180</b>	
<b>Total général Section 31 .....</b>	<b>31.949.009.180</b>		<b>40.027.728.180</b>	

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2013	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation Services Votés	
<b>32. Ministère des Forces Armées</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 32 Dépenses de personnel .....	66.493.920.540	67.293.920.540	
Titre 3. - 32 Dépenses de fonctionnement .....	23.365.688.000	23.365.688.000	
Titre 4. - 32 Transferts courants .....	2.313.687.000	2.313.687.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>92.173.295.540</b>	<b>9.973.295.540</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>92.173.295.540</b>	<b>9.973.295.540</b>	
<b>Total général Section 32 .....</b>	<b>92.173.295.540</b>	<b>9.973.295.540</b>	
<b>33. Ministère de l'Intérieur</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 33 Dépenses de personnel .....	29.113.642.960	29.113.642.960	
Titre 3. - 33 Dépenses de fonctionnement .....	7.105.082.000	7.403.084.691	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>36.218.724.960</b>	<b>36.516.727.651</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>36.218.724.960</b>	<b>36.516.727.651</b>	
<b>Total général Section 33 .....</b>	<b>36.218.724.960</b>	<b>36.516.727.651</b>	
<b>34. Ministère de la Justice</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 34 Dépenses de personnel .....	16.684.578.640	16.781.543.640	
Titre 3. - 34 Dépenses de fonctionnement .....	5.379.517.000	5.379.517.000	
Titre 4. - 34 Transferts courants .....	1.413.862.000	1.443.862.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>23.477.957.640</b>	<b>23.604.922.640</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>23.477.957.640</b>	<b>23.604.922.640</b>	
<b>Total général Section 34 .....</b>	<b>23.477.957.640</b>	<b>23.604.922.640</b>	
<b>35. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 35 Dépenses de personnel .....	1.598.514.640	1.598.514.640	
Titre 3. - 35 Dépenses de fonctionnement .....	481.909.000	627.019.368	
Titre 4. - 35 Transferts courants .....	254.920.000	254.920.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>2.335.343.640</b>	<b>2.480.454.008</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>2.335.343.640</b>	<b>2.480.454.008</b>	
<b>Total général Section 35 .....</b>	<b>2.335.343.640</b>	<b>2.480.454.008</b>	
<b>40. Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 40 Dépenses de personnel .....	1.341.541.280	1.341.541.280	
Titre 3. - 40 Dépenses de fonctionnement .....	525.650.000	525.650.000	
Titre 4. - 40 Transferts courants .....	183.447.000	183.447.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>2.050.638.280</b>	<b>2.050.638.280</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>2.050.638.280</b>	<b>2.050.638.280</b>	
<b>Total général Section 40 .....</b>	<b>2.050.638.280</b>	<b>2.050.638.280</b>	

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2013	LFR pour l'année 2013
		Réévaluation Services Votés
<b>41. Ministère des Infrastructures et des Transports</b>		
<b>BUDGET GENERAL</b>		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2. - 41 Dépenses de personnel .....	690.874.880	690.874.880
Titre 3. - 41 Dépenses de fonctionnement .....	354.855.000	354.855.000
Titre 4. - 41 Transferts courants .....	276.109.000	276.109.000
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>1.321.838.880</b>	<b>1.321.838.880</b>
<b>Total Budget général .....</b>	<b>1.321.838.880</b>	<b>1.321.838.880</b>
<b>Total général Section 41 .....</b>	<b>1.321.838.880</b>	<b>1.321.838.880</b>
<b>42. Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural</b>		
<b>BUDGET GENERAL</b>		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2. - 42 Dépenses de personnel .....	2.150.273.000	2.150.273.000
Titre 3. - 42 Dépenses de fonctionnement .....	1.104.950.000	1.104.950.000
Titre 4. - 42 Transferts courants .....	6.262.126.000	6.262.126.000
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>9.517.349.000</b>	<b>9.517.349.000</b>
<b>Total Budget général .....</b>	<b>9.517.349.000</b>	<b>9.517.349.000</b>
<b>Total général Section 42 .....</b>	<b>9.517.349.000</b>	<b>9.517.349.000</b>
<b>43. Ministère de l'Economie et des Finances</b>		
<b>BUDGET GENERAL</b>		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2. - 43 Dépenses de personnel .....	17.819.807.380	17.819.807.380
Titre 3. - 43 Dépenses de fonctionnement .....	7.787.120.891	8.247.808.891
Titre 4. - 43 Transferts courants .....	4.295.941.380	4.588.334.035
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>29.902.869.651</b>	<b>30.655.950.306</b>
<b>Total Budget général .....</b>	<b>29.902.869.651</b>	<b>30.655.950.306</b>
<b>Total général Section 43 .....</b>	<b>29.902.869.651</b>	<b>30.655.950.306</b>
<b>44. Ministère de l'Energie et des Mines</b>		
<b>BUDGET GENERAL</b>		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2. - 44 Dépenses de personnel .....	381.234.080	381.234.080
Titre 3. - 44 Dépenses de fonctionnement .....	190.188.000	190.188.000
Titre 4. - 44 Transferts courants .....	96.311.000	96.311.000
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>667.733.080</b>	<b>667.733.080</b>
<b>Total Budget général .....</b>	<b>667.733.080</b>	<b>667.733.080</b>
<b>Total général Section 44 .....</b>	<b>667.733.080</b>	<b>667.733.080</b>
<b>45. Ministère du Commerce, de l'Industrie et du secteur informel</b>		
<b>BUDGET GENERAL</b>		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2. - 45 Dépenses de personnel .....	1.509.267.820	1.509.267.820
Titre 3. - 45 Dépenses de fonctionnement .....	426.500.000	426.500.000
Titre 4. - 45 Transferts courants .....	2.364.772.000	2.364.772.000
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>4.300.539.820</b>	<b>4.300.539.820</b>
<b>Total Budget général .....</b>	<b>4.300.539.820</b>	<b>4.300.539.820</b>
<b>Total général Section 45 .....</b>	<b>4.300.539.820</b>	<b>4.300.539.820</b>

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2013	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation Services Votés	
<b>46. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 46 Dépenses de personnel .....	1.148.603.700	1.148.603.700	
Titre 3. - 46 Dépenses de fonctionnement .....	455.448.000	455.448.000	
Titre 4. - 46 Transferts courants .....	15.000.000	15.000.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	1.619.051.700	1.619.051.700	
Total Budget général .....	1.619.051.700	1.619.051.700	
Total général Section 46 .....	1.619.051.700	1.619.051.700	
<b>49. Ministère du Tourisme et des Loisirs</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 49 Dépenses de personnel .....	330.671.760	344.671.760	
Titre 3. - 49 Dépenses de fonctionnement .....	186.417.000	190.694.470	
Titre 4. - 49 Transferts courants .....	43.877.000	43.877.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	560.965.760	579.243.230	
Total Budget général .....	560.965.760	579.243.230	
Total général Section 49 .....	560.965.760	579.243.230	
<b>50. Ministère de l'Education nationale</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 50 Dépenses de personnel .....	189.204.467.520	189.204.467.520	
Titre 3. - 50 Dépenses de fonctionnement .....	120.482.836.000	120.724.497.000	
Titre 4. - 50 Transferts courants .....	2.017.405.000	2.017.405.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	311.704.708.520	311.946.369.520	
Total Budget général .....	311.704.708.520	311.946.369.520	
Total général Section 50 .....	311.704.708.520	311.946.369.520	
<b>52. Ministère des Sports</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 52 Dépenses de personnel .....	1.149.102.920	1.149.102.920	
Titre 3. - 52 Dépenses de fonctionnement .....	1.894.240.000	1.966.140.000	
Titre 4. - 52 Transferts courants .....	500.275.000	428.375.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	3.543.617.920	3.543.617.920	
Total Budget général .....	3.543.617.920	3.543.617.920	
Total général Section 52 .....	3.543.617.920	3.543.617.920	
<b>53. Ministère de la Culture</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 53 Dépenses de personnel .....	879.204.500	879.204.500	
Titre 3. - 53 Dépenses de fonctionnement .....	457.367.000	457.367.000	
Titre 4. - 53 Transferts courants .....	3.522.406.000	3.522.406.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	4.858.977.500	4.858.977.500	
Total Budget général .....	4.858.977.500	4.858.977.500	
Total général Section 53 .....	4.858.977.500	4.858.977.500	

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2013	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation Services Votés	
<b>54. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 54 Dépenses de personnel .....	35.388.243.500	35.388.243.500	
Titre 3. - 54 Dépenses de fonctionnement .....	10.235.685.000	10.235.685.000	
Titre 4. - 54 Transferts courants .....	27.556.245.000	27.556.245.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	73.180.173.500	73.180.173.500	
Total Budget général .....	73.180.173.500	73.180.173.500	
Total général Section 54 .....	73.180.173.500	73.180.173.500	
<b>55. Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 55 Dépenses de personnel .....	1.118.956.000	1.147.704.000	
Titre 3. - 55 Dépenses de fonctionnement .....	674.267.000	674.267.000	
Titre 4. - 55 Transferts courants .....	1.048.945.000	1.048.945.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	2.842.168.000	2.870.916.000	
Total Budget général .....	2.842.168.000	2.870.916.000	
Total général Section 55 .....	2.842.168.000	2.870.916.000	
<b>56. Ministère de l'Environnement et du développement durable</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 56 Dépenses de personnel .....	4.451.763.840	4.451.763.840	
Titre 3. - 56 Dépenses de fonctionnement .....	3.257.219.000	3.257.219.000	
Titre 4. - 56 Transferts courants .....	751.290.000	751.290.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	8.460.272.840	8.460.272.840	
Total Budget général .....	8.460.272.840	8.460.272.840	
Total général Section 56 .....	8.460.272.840	8.460.272.840	
<b>58. Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat Féminin</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 58 Dépenses de personnel .....	1.437.811.300	1.437.811.300	
Titre 3. - 58 Dépenses de fonctionnement .....	973.818.000	973.818.000	
Titre 4. - 58 Transferts courants .....	1.058.494.000	1.058.494.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	3.470.123.300	3.470.123.300	
Total Budget général .....	3.470.123.300	3.470.123.300	
Total général Section 58 .....	3.470.123.300	3.470.123.300	
<b>59. Ministère de la Formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat.</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 59 Dépenses de personnel .....	8.656.346.680	8.627.598.680	
Titre 3. - 59 Dépenses de fonctionnement .....	7.410.858.000	7.410.858.000	
Titre 4. - 59 Transferts courants .....	1.276.685.000	1.276.685.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	17.343.889.680	17.315.141.680	
Total Budget général .....	17.343.889.680	17.315.141.680	
Total général Section 59 .....	17.343.889.680	17.315.141.680	

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2013	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation Services Votés	
<b>60. Chargés non Réparties</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 60 Dépenses de personnel .....	50.932.967.400	43.932.353.400	
Titre 3. - 60 Dépenses de fonctionnement .....	120.849.713.479	99.912.745.275	
Titre 4. - 60 Transferts courants .....	95.570.212.250	95.570.212.250	
Total Budget de Fonctionnement .....	267.352.893.129	239.415.310.925	
Total Budget général .....	267.352.893.129	239.415.310.925	
Total général Section 60 .....	267.352.893.129	239.415.310.925	
<b>62. Ministère de l'Elevage</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 62 Dépenses de personnel .....	1.818.922.620	1.818.922.620	
Titre 3. - 62 Dépenses de fonctionnement .....	579.711.000	579.711.000	
Titre 4. - 62 Transferts courants .....	204.596.000	204.596.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	2.603.229.620	2.603.229.620	
Total Budget général .....	2.603.229.620	2.603.229.620	
Total général Section 62 .....	2.603.229.620	2.603.229.620	
<b>63. Ministère de la Communication, des télécommunications et de l'économie numérique</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 63 Dépenses de personnel .....	285.097.700	285.097.700	
Titre 3. - 63 Dépenses de fonctionnement .....	588.284.000	588.284.000	
Titre 4. - 63 Transferts courants .....	921.370.000	1.021.370.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	1.794.751.700	1.894.751.700	
Total Budget général .....	1.794.751.700	1.894.751.700	
Total général Section 63 .....	1.794.751.700	1.894.751.700	
<b>65. Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 65 Dépenses de personnel .....	1.687.313.440	1.687.313.440	
Titre 3. - 65 Dépenses de fonctionnement .....	400.410.000	400.410.000	
Titre 4. - 65 Transferts courants .....	18.326.301.000	18.326.301.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	20.414.024.440	20.414.024.440	
Total Budget général .....	20.414.024.440	20.414.024.440	
Total général Section 65 .....	20.414.024.440	20.414.024.440	
<b>68. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 68 Dépenses de personnel .....	769.073.040	769.073.040	
Titre 3. - 68 Dépenses de fonctionnement .....	249.808.000	249.808.000	
Titre 4. - 65 Transferts courants .....	248.622.000	321.822.000	
Total Budget de Fonctionnement .....	1.267.503.040	1.340.703.040	
Total Budget général .....	1.267.503.040	1.340.703.040	
Total général Section 68 .....	1.267.503.040	1.340.703.040	

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2013	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation Services Votés	
<b>75. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 75 Dépenses de personnel .....	502.924.480	502.924.480	
Titre 3. - 75 Dépenses de fonctionnement .....	2.991.286.000	3.091.286.000	
Titre 4. - 75 Transferts courants .....	80.933.458.000	82.939.858.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>84.427.668.480</b>	<b>86.534.068.480</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>84.427.668.480</b>	<b>86.534.068.480</b>	
<b>Total général Section 75 .....</b>	<b>84.427.668.480</b>	<b>86.534.068.480</b>	
<b>80. Ministère de la promotion de la bonne gouvernance</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 80 Dépenses de personnel .....	59.447.000	65.377.000	
Titre 3. - 80 Dépenses de fonctionnement .....	75.000.000	75.000.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>134.447.000</b>	<b>140.377.000</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>134.447.000</b>	<b>140.377.000</b>	
<b>Total général Section 80 .....</b>	<b>134.447.000</b>	<b>140.377.000</b>	
<b>81. Ministère de la Restructuration des zones d'inondation</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2. - 81 Dépenses de personnel .....	65.447.000	65.447.000	
Titre 3. - 81 Dépenses de fonctionnement .....	90.000.000	90.000.000	
Titre 4. - 81 Transferts courants .....	14.000.000	14.000.000	
<b>Total Budget de Fonctionnement .....</b>	<b>169.447.000</b>	<b>169.447.000</b>	
<b>Total Budget général .....</b>	<b>169.447.000</b>	<b>169.447.000</b>	
<b>Total général Section 81 .....</b>	<b>169.447.000</b>	<b>169.447.000</b>	
<b>TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS .....</b>	<b>1 538.250.000.000</b>	<b>1.505.270.000.000</b>	

## ANNEXE 4

## Répartition des mesures nouvelles par Pouvoir public ou Ministère et par titre

Code Sect.	INSTITUTIONS / MINISTERES	PERSONNEL	FONCTION-NEMENT	TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
21.	Présidence de la République .....		475.000.000	3.930.000.000	4.405.000.000
22.	Assemblée nationale .....				-
23.	Commission Electorale nationale Autonome ....				-
24.	Conseil Economique, social et Environnemental				-
25.	Conseil Constitutionnel .....				-
27.	Cour Suprême .....				-
28.	Cour des Comptes .....				-
30.	Primature .....		120.000.000		120.000.000
	<b>Sous total Institutions .....</b>		<b>595.000.000</b>	<b>3.930.000.000</b>	<b>4.525.000.000</b>
31.	Ministère des Affaires Etrangères .....		3.305.000.000		3.305.000.000
32.	Ministère des Forces Armées .....		789.458.000	730.000.000	1.519.458.000
33.	Ministère de l'Intérieur .....		735.000.000		735.000.000
34.	Ministère de la Justice .....				-
35.	Ministère de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions .....				-
40.	Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes				-
41.	Ministère des Infrastructures et des Transports				-
42.	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural .....		8.280.000		8.280.000
43.	Ministère de l'Economie et des Finances .....		75.000.000		75.000.000
44.	Ministère de l'Energie et des Mines .....			4.000.000.000	4.000.000.000
45.	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du secteur informel .....				-
46.	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat .....				-
49.	Ministère du Tourisme et des Loisirs .....		23.032.000	711.000.000	734.032.000
50.	Ministère de l'Education nationale .....	8.000.000.000	1.800.000.000		9.800.000.000
52.	Ministère des sports .....		200.000.000		200.000.000
53.	Ministère de la Culture .....		3.727.000		3.727.000
54.	Ministère de la Santé et de l'Action sociale ....				-
55.	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques .....				-
56.	Ministère de l'Environnement et du développement durable .....				-
58.	Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin .....			38.000.000	38.000.000
59.	Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat .....				-
60.	Charges Communes .....	6.000.000.000	12.806.503.000	28.000.000.000	46.806.503.000
62.	Ministère de l'Elevage .....				-

## ANNEXE 4

## Répartition des mesures nouvelles par Pouvoir public ou Ministère et par titre

Code Sect.	INSTITUTIONS / MINISTERES	PERSONNEL	FONCTION-NEMENT	TRANSFERTS COUVRANTS	TOTAL
63.	Ministère de la Communication, des télécommunications et de l'économie numérique				
65.	Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales .....				
68.	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement .....				
75.	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche .....			350.000.000	350.000.000
80.	Ministère de la promotion de la bonne gouvernance .....				
81	Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'inondation .....				
	<b>SOUS TOTAL MINISTERES .....</b>	<b>14.000.000.000</b>	<b>19.746.000.000</b>	<b>33.829.000.000</b>	<b>67.575.000.000</b>
	<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>14.000.000.000</b>	<b>20.341.000.000</b>	<b>37.759.000.000</b>	<b>72.100.000.000</b>

## ANNEXE 5

**Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages  
par Pouvoir public ou Ministère et par titre**

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
		CP	PT	
<b>21. Présidence de la République</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	855.500	20.733.000	1.000.000	22.588.500
6. Transfert en capital .....	46.205.430	0	0	46.205.430
<b>Total section .....</b>	<b>47.060.930</b>	<b>20.733.000</b>	<b>1.000.000</b>	<b>68.793.930</b>
<b>22. Assemblée nationale</b>				
6. Transfert en capital .....	750.000	0	0	750.000
<b>Total section .....</b>	<b>750.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>750.000</b>
<b>25. Conseil Constitutionnel</b>				
6. Transfert en capital .....	0	0	0	0
<b>Total section .....</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>27. Cour Suprême</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	150.000	0	0	150.000
<b>Total section .....</b>	<b>150.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>150.000</b>
<b>28. Cour des Comptes</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	125.000	0	0	125.000
6. Transfert en capital .....	1.586.000	0	0	1.586.000
<b>Total section .....</b>	<b>1.711.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.711.000</b>
<b>30. Primature</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	853.000	2.000.000	6.161.000	9.014.000
6. Transfert en capital .....	12.447.000	0	0	12.447.000
<b>Total section .....</b>	<b>13.300.000</b>	<b>2.000.000</b>	<b>6.161.000</b>	<b>21.461.000</b>
<b>31. Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	5.680.000	0	985.000	6.665.000
6. Transfert en capital .....	640.000	0	0	640.000
<b>Total section .....</b>	<b>6.320.000</b>	<b>0</b>	<b>985.000</b>	<b>7.305.000</b>
<b>32. Ministère des Forces Armées</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	27.364.000	0	0	27.364.000
6. Transfert en capital .....	580.000	0	0	580.000
<b>Total section .....</b>	<b>27.944.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27.944.000</b>
<b>33. Ministère de l'Intérieur</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	13.294.000	1.000.000	0	14.294.000
6. Transfert en capital .....	20.000	0	0	20.000
<b>Total section .....</b>	<b>13.314.000</b>	<b>1.000.000</b>	<b>0</b>	<b>14.314.000</b>
<b>34. Ministère de la Justice</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	4.320.000	940.000	1.126.000	6.386.000
<b>Total section .....</b>	<b>4.320.000</b>	<b>940.000</b>	<b>1.126.000</b>	<b>6.386.000</b>
<b>35. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	890.000	0	0	890.000
6. Transfert en capital .....	193.705	0	0	193.705
<b>Total section .....</b>	<b>1.083.705</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.083.705</b>

## ANNEXE 5

**Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages  
par Pouvoir public ou Ministère et par titre**

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
	CP	PT	PT	PT + CP
<b>40. Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	3.197.900	6.520.000	1.450.000	11.167.900
6. Transfert en capital .....	2.828.100	0	0	2.828.100
<b>Total section .....</b>	<b>6.026.000</b>	<b>6.520.000</b>	<b>1.450.000</b>	<b>13.996.000</b>
<b>41. Ministère des Infrastructures et des Transports</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	480.000	25.093.000	47.649.000	73.222.000
6. Transfert en capital .....	89.164.000	0	0	89.164.000
<b>Total section .....</b>	<b>89.644.000</b>	<b>25.093.000</b>	<b>47.649.000</b>	<b>162.386.000</b>
<b>42. Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	4.421.000	21.167.000	30.748.000	56.336.000
6. Transfert en capital .....	58.809.000	0	0	58.809.000
<b>Total section .....</b>	<b>63.230.000</b>	<b>21.167.000</b>	<b>30.748.000</b>	<b>115.145.000</b>
<b>43. Ministère de l'Economie et des Finances</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	28.357.311	750.000	1.096.000	30.203.311
6. Transfert en capital .....	43.520.629	0	0	43.520.629
<b>Total section .....</b>	<b>71.877.940</b>	<b>750.000</b>	<b>1.096.000</b>	<b>73.723.940</b>
<b>44. Ministère de l'Energie et des Mines</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	2.073.000	43.527.000	8.109.000	53.709.000
6. Transfert en capital .....	15.664.000	0	0	15.664.000
<b>Total section .....</b>	<b>17.737.000</b>	<b>43.527.000</b>	<b>8.109.000</b>	<b>69.373.000</b>
<b>45. Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	1.670.000	2.682.000	4.583.000	8.935.000
6. Transfert en capital .....	2.820.000	0	0	2.820.000
<b>Total section .....</b>	<b>4.490.000</b>	<b>2.682.000</b>	<b>4.583.000</b>	<b>11.755.000</b>
<b>46. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	3.414.000	0	0	3.414.000
6. Transfert en capital .....	4.374.000	0	0	4.374.000
<b>Total section .....</b>	<b>7.788.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7.788.000</b>
<b>49. Ministère du Tourisme et des Loisirs</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	494.000	1.000.000	655.000	2.149.000
6. Transfert en capital .....	500.000	0	0	500.000
<b>Total section .....</b>	<b>994.000</b>	<b>1.000.000</b>	<b>655.000</b>	<b>2.649.000</b>
<b>50. Ministère de l'Education nationale</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	18.468.000	3.928.000	13.267.000	35.663.000
6. Transfert en capital .....	5.176.000	0	0	5.176.000
<b>Total section .....</b>	<b>23.644.000</b>	<b>3.928.000</b>	<b>13.267.000</b>	<b>40.839.000</b>
<b>52. Ministère des Sports</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	2.310.000	0	4.272.000	6.582.000
6. Transfert en capital .....	2.310.000	0	4.272.000	6.582.000
<b>Total section .....</b>				
<b>53. Ministère de la Culture</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	672.000	0	0	672.000
6. Transfert en capital .....	1.328.000	0	0	1.328.000
<b>Total section .....</b>	<b>2.000.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2.000.000</b>

## ANNEXE 5

**Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages  
par Pouvoir public ou Ministère et par titre**

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNALES*		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
		CP	PT	
<b>54. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	17.038.000	2.241.000	14.721.000	34.000.000
6. Transfert en capital .....	9.012.000	0	0	9.012.000
<b>Total section .....</b>	<b>26.050.000</b>	<b>2.241.000</b>	<b>14.721.000</b>	<b>43.012.000</b>
<b>55. Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	820.000	0	967.000	1.787.000
6. Transfert en capital .....	425.000	0	0	425.000
<b>Total section .....</b>	<b>1.245.000</b>	<b>0</b>	<b>967.000</b>	<b>2.212.000</b>
<b>56. Ministère de l'Environnement et du développement durable</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	4.128.000	1.400.000	7.321.000	12.849.000
6. Transfert en capital .....	2.222.000	0	0	2.222.000
<b>Total section .....</b>	<b>6.350.000</b>	<b>1.400.000</b>	<b>7.321.000</b>	<b>15.071.000</b>
<b>58. Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	4.229.000	1.741.000	4.995.450	10.965.450
6. Transfert en capital .....	2.732.000	0	0	2.732.000
<b>Total section .....</b>	<b>6.961.000</b>	<b>1.741.000</b>	<b>4.995.450</b>	<b>13.697.450</b>
<b>59. Ministère de la Formation Professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	3.672.000	0	3.954.000	7.626.000
6. Transfert en capital .....	4.252.000	0	0	4.252.000
<b>Total section .....</b>	<b>7.924.000</b>	<b>0</b>	<b>3.954.000</b>	<b>11.878.000</b>
<b>60. Charges non Réparties</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	1.515.211	0	0	1.515.211
<b>Total section .....</b>	<b>1.515.211</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.515.211</b>
<b>62. Ministère de l'Elevage</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	4.415.000	3.998.000	919.000	9.332.000
6. Transfert en capital .....	1.435.000	0	0	1.435.000
<b>Total section .....</b>	<b>5.850.000</b>	<b>3.998.000</b>	<b>919.000</b>	<b>10.767.000</b>
<b>63. Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	565.000	0	0	565.000
6. Transfert en capital .....	2.750.000	0	0	2.750.000
<b>Total section .....</b>	<b>3.315.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3.315.000</b>
<b>64. Ministère de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro finance</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	0	0	0	0
<b>Total section .....</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## ANNEXE 5

**Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages  
par Pouvoir public ou Ministère et par titre**

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
	CP	PT	PT	PT + CP
<b>65. Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	990.000	9.680.000	3.693.000	14.363.000
6. Transfert en capital .....	18.928.000	0.	0	18.928.000
<b>Total section .....</b>	<b>19.918.000</b>	<b>9.680.000</b>	<b>3.693.000</b>	<b>33.291.000</b>
<b>66. Ministère des Transports Terrestres, des Trans. Ferroviaires et de l'Amén. du territoire</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	0	0	0	0
<b>Total section .....</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>67. Ministère des Energies Renouvelables</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	0	0	0	0
<b>Total section .....</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>68. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	7.347.000	12.800.000	11.228.550	31.375.550
6. Transfert en capital .....	8.553.544	0	0	8.553.544
<b>Total section .....</b>	<b>15.900.544</b>	<b>12.800.000</b>	<b>11.228.550</b>	<b>39.929.094</b>
<b>75. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	867.000	7.000.000	0	7.867.000
6. Transfert en capital .....	9.037.000	0	0	9.037.000
<b>Total section .....</b>	<b>9.904.000</b>	<b>7.000.000</b>	<b>0</b>	<b>16.904.000</b>
<b>80. Ministère de la promotion de la bonne gouvernance</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	239.070	0	0	239.070
<b>Total section .....</b>	<b>239.070</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>239.070</b>
<b>81. Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'inondation</b>				
5. Investissements exécutés par l'Etat .....	0	0	0	0
6. Transfert en capital .....	21.233.600	0	0	21.233.600
<b>Total section .....</b>	<b>21.233.600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21.233.600</b>
<b>TOTAL GENERAL .....</b>	<b>532.100.000</b>	<b>168.200.000</b>	<b>168.900.000</b>	<b>869.200.000</b>

**ANNEXE 5 BIS**  
**FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

*En millions de francs CFA*

Titre	INTITULE DES SECTEURS	SOURCES DE FINANCEMENTS						TOTAL			
		INTERIEUR (1)		EXTERIEURS (2)							
		ETAT		EMPRUNTS		SUBVENTIONS					
		AP	CP	FA	PT	FA	PT	AP+FA	CP+PT		
	Investissements	4.810.540	532.100	2.701.548	168.200	1.454.207	168.900	8.966.295	869.200		

AP = autorisation de programme

Financements publics intérieurs (TRESOR)

CP = crédits de paiement

Financements publics intérieurs (TRESOR)

FA = financement acquis ou en négociation très avancée

Financements extérieurs

PT = prévisions de tirage de l'année budgétaire

Financements extérieurs

(1) Opérations d'investissement financées sur ressources internes

(2) Opérations d'investissement financées sur aide étrangère

## ANNEXE 8 bis

## SERVICES DE LA DETTE EXTERIEURE ET DE LA DETTE INTERIEURE

(Art. 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

*En milliards de francs*

LIBELLES	SERVICE PREVISIONNEL LFR 2013			SERVICE PREVISIONNEL
	TOTAL DETTE	INT + COM	Principal	
<b>Dette extérieure</b>				
Crédits multibilatéraux .....	82,67	21,93	60,74	82,28
dont BIRD/IDA/FIDA .....	47,07	12,47	34,6	46,92
BAD/FAD .....	8,09	3,21	4,88	8,07
OPEP/DADEA/BID .....	15,93	2,83	13,1	16,14
Autres crédits .....	11,58	3,42	8,16	11,15
Crédits Bilatéraux .....	77,63	18,46	59,17	74,69
Pays de l'OCDE .....	50,01	10,41	39,6	49,11
Pays arabes .....	12,81	2,55	10,26	12,47
Autres .....	14,81	5,5	9,31	13,11
Crédits à l'exportation .....	0,05	0,05		
Opérations financières .....	27,08	27,08	0	30,64
Eurobond 2011 .....	22,33	22,33	0	22,33
Eurobond 2013 .....	3	3		
Intérêt/tirages futurs .....	1,75	1,75	0	8,31
Sous total .....	187,43	67,52	119,91	187,61
Economies PPTE (pour mémoire) .....	17,67	4,34	13,33	17,83
Economies IADM pour mémoire .....	40,11	7,11	33	40,84
TOTAL à payer aux bailleurs .....	40,01	49,66	72,13	128,94
<b>Dette intérieure</b> .....				
Rachats DTS/FMI FMI .....	17	3,07	13,93	17,01
Dépôt KOWEITIEN .....	5,56	0,18	5,38	5,57
CDC Fonds particuliers .....	0,8	0,8		0,7
Service prévisionnel des emprunts avant 2013 .....	181,98	30,55	151,43	184,48
Bon du Trésor .....	14,67	0	14,67	
Obligations du Trésor .....	167,31	30,55	136,76	
Service Prévisionnel des emprunts de 2013 .....	20,2	20,2		
Bon du Trésor .....	15	15		
Obligations du Trésor .....	5,2	5,2		
Sous total .....	225,54	54,80	170,74	256,06
Total général .....	412,97	122,32	290,65	443,67

**PARTIE NON OFFICIELLE**

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers  
Bureau de Fatick

**AVIS DE BORNAGE**

*Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.*

Le mercredi 20 novembre 2013 à 10 heures 30 mn, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble urbain, sur lequel est édifié une Usine de décorticage, d'une contenance totale de 4ha 00a 00ca situé à Sokone hors Lotissement, borné au Nord par la route nationale n°5, au Sud par des terrains vagues à l'Est et à l'Ouest par des terrains également vagues.

L'immatriculation dudit immeuble a été demandée par le Chef du Bureau des Domaines, demeurant et domicilié en son Bureau au Centre des Services Fiscaux de Fatick, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Sénégal en exécution des prescriptions des décrets n°87-080 MEF/DGID/DEDT du 26 janvier 1987 et 87-1120 MEF/DGID/DEDT du 31 août 1987.

Suivant réquisition n°31 du 31 janvier 2013

*Le Conservateur de la Propriété foncière.*  
M Daouda Badio

**ANNONCES**

*(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)*

**DECLARATION D'ASSOCIATION**

*Titre de l'Association : « ASSOCIATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DES HLM » (A.P.S.H)*

*Siège social : HLM 4 extension - villa n°1220 - Dakar*

*Objet :*

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- assurer une éducation scolaire, une formation professionnelle, préserver la santé et le bien-être à tout un chacun ;
- défendre l'exercice de la citoyenneté et le respect de la dignité des personnes en situation de handicap ;
- soutenir l'accès aux loisirs, aux pratiques artistiques, culturelles et sportives.

**COMPOSITION DU BUREAU**

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*

*Mme. Maïmouna Badji, Présidente :*

*MM. Abdou Karim Badji, Secrétaire général :*

*Boucar Niang, Trésorier général.*

Récépissé de déclaration d'association n° 326 GRD/AA/ASO en date du 18 septembre 2013.

**DECLARATION D'ASSOCIATION**

*Titre de l'Association : « ASSOCIATION TOUBA PALLENE »*

*Objet :*

- raffermir les liens culturels entre ses membres par l'organisation périodique d'activités socioculturelles ;
- développer des échanges culturels et socio-économiques entre les membres ;
- mener des actions de coopération et/ou de développement au village de Touba Pallène avec d'autres structures ;
- améliorer les conditions de vie des habitants du village de Touba Pallène et environs ;

*Siège social : Villa n°1104, quartier MBod 3 - Guédiawaye*

**COMPOSITION DU BUREAU**

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*

*MM. Modou Fall, Président :*

*Sidy Fall, Secrétaire général :*

*Ibra-Ngoné Fall, Trésorier général.*

Récépissé de déclaration d'association n° 16310 MINT/DGAT/DLP/DLA-PA en date du 6 septembre 2013.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : « ASSOCIATION NATIONNALE SAKHAAL DIMBALENTE DE FATICK »

*Objet* :

- soutenir la première Dame dans l'effort de solidarité nationale ;
- mettre en oeuvre de manière durable une méthodologie et des moyens d'action susceptible de venir en aide aux personnes démunies, aux personnes atteintes de maladies graves nécessitant de gros moyens et aux personnes sinistrées.

*Siège social* : Quartier Peulgha Commune de Fatick

## COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*

**Mmes** Fatoumata Baïdy Diallo, *Présidente* ;

Astou Faye, *Secrétaire générale* ;

Mbène Ndiaye, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 16239 MINT/DGAT/DLP/DLA-PA en date du 16 juillet 2013.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : JEUNESSE CONSCIENTE ET RESPONSABLE CONSCIOUS AND RESPONSIBLE YOUTH «JCR-CRY»

*Objet* :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente, de solidarité et de fraternité ;
- contribuer l'émancipation socio-économique et culturelle des membres, par la promotion du développement local dans les zones d'intervention ;
- promouvoir le bien-être des personnes en mettant en place des programmes de sensibilisation sur les questions sanitaires et environnementales ;
- renforcer l'éducation et la formation des jeunes afin de leur permettre d'être opérationnel dans divers domaines d'activité ;
- soutenir et favoriser les initiatives individuelles et collectives.

*Siège social* : Villa n°547, HLM Grand-Médina-Dakar

## COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*

**MM.** Cheikh Ahmed Tidiane Sy, *Président* ;

Omar Ndour, *Secrétaire général* ;

Thierno Souleymane Agne, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 16342 MINT/DGAT/DLP/DLA-PA en date du 27 septembre 2013.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : HAMMAR IBN YASIRR POUR L'ENSEIGNEMENT ET L'EDUCATION ISLAMIQUE

*Objet* :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- promouvoir l'enseignement du Coran et d'éducation islamique ;
- favoriser la formation ;
- sensibiliser sur le Coran et les Hadiths du Prophète Mouhamed (PSL) ;
- promouvoir les écoles coraniques.

*Siège social* : Villa n°107, Unité 17, Parcelles Assainies - Dakar

## COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*

**MM.** Bondji Bâ, *Président* ;

Ousmane Sow, *Secrétaire général* ;

Mamadou Amadou Bâ, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 16354 MINT/DGAT/DLP/DLA-PA en date du 7 octobre 2013.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : « CLUB DES RANDONEURS DE CAMBERENE »

*Siège social* : Cambérène quartier Thiokholane - Dakar

*Objet* :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- créer un espace de dialogue intergénérationnel d'échange pour une émergence sociale ;
- collaborer avec d'autres associations humanitaires à caractère national et international sans distinction de race, de couleur ou de religion.

## COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*

**MM.** Libasse Kane, *Président* ;

Seydina Laye Hane, *Secrétaire général* ;

Libasse Lô, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 377 GRD/AA/ASO en date du 11 octobre 2013.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : « Association des Usagers du Forage (ASUFOR) de Niassène Diola » (Arr. Djibabouya, CR de Sansamba)

*Siège social* : Niassène Diola (Arr. Djibabouya, CR de Sansamba)

*Objet* :

- d'exprimer les demandes d'amélioration du service de l'eau:
- de participer aux choix d'investissements :
- de définir les modes de distribution :
- d'élaborer et d'exécuter un budget annuel couvrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que la part de renouvellement incombant à l'Association :
- de définir les modes de ventes de l'eau ou de recouvrement des coûts :
- de fixer une tarification permettant d'assurer la viabilité financière :
- de faire assurer et contrôler l'exploitation des installations :
- fonctionnement de la station de pompage et de distribution :
- entretien et renouvellement des équipements de pompage et de distribution :
- d'assurer ou de faire assurer les encaissements :
- de faire assurer le relevé des données techniques et financières.

## COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*

MM. Malamine Dièmè, *Président* :

Yaya Bathia, *Secrétaire général* :

Fatoumata Dièmè, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 35 GR.SDH/AA/ en date du 21 octobre 2009.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : « Association des Usagers du Forage » (ASUFOR) de Dinguiraye

*Siège social* : A Dinguiraye  
(CR de Médina Yoro Foulah,  
Arrt. Médina Yoro Foulah, Département de Kolda )

*Objet* :

- d'exprimer les demandes d'amélioration du service de l'eau :
- de participer aux choix d'investissement :
- de définir les modes de distribution :
- d'élaborer et d'exécuter un budget annuel couvrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que la part de renouvellement incombant à l'Association :
- de définir les modes de vente de l'eau ou de recouvrement des coûts :
- de fixer une tarification permettant d'assurer la viabilité financière :
- de faire assurer et contrôler l'exploitation des installations :
- fonctionnement de la station de pompage et de distribution :
- entretien et renouvellement des équipements de pompage et de distribution :
- d'assurer ou de faire assurer les encaissements :
- de faire assurer le relevé des données techniques et financières.

## COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*

MM. El Doudou Coulibaly, *Président* :

Moussa Sonko, *Secrétaire général* :

M<sup>me</sup> Ramatoulaye Ly, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 42 GR.KD/sbc en date du 23 mai 2008.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association :* Association « ASUFOR » de Médina Gounass

*Siège social :* Dans la Communauté rurale de Médina Gounass  
(Arrondissement Bonconto, Département Vélingara)

*Objet :*

- d'exprimer les demandes d'amélioration du service de l'eau ;
- de participer aux choix d'investissement ;
- de définir les modes de distribution ;
- d'élaborer et d'exécuter un budget annuel couvrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que la part de renouvellement incomptant à l'Association ;
- de définir les modes de vente de l'eau ou de recouvrement des coûts ;
- de fixer une tarification permettant d'assurer la viabilité financière ;
- de faire assurer et contrôler l'exploitation des installations ;
- fonctionnement de la station de pompage et de distribution ;
- entretien et renouvellement des équipements de pompage et de distribution ;
- d'assurer ou de faire assurer les encaissements ;
- de faire assurer le relevé des données techniques et financières.

## COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*  
MM. Abdoulaye Sy, *Président* :

El Hadji Sané, *Secrétaire général* :

Abdoulaye Diallo, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 82 GRKD/mtd en date du 24 août 2012.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association :* « Association des Usagers du Forage » (ASUFOR) de Boumouda (CR. Djiréddji, Arr. Djiréddji)

*Siège social :* Djiréddji  
(CR. Djiréddji, Arr. Djiréddji)

*Objet :*

- d'exprimer les demandes d'amélioration du service de l'eau ;
- de participer aux choix d'investissement ;
- de définir les modes de distribution ;
- d'élaborer et d'exécuter un budget annuel couvrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que la part de renouvellement incomptant à l'Association ;
- de définir les modes de vente de l'eau ou de recouvrement des coûts ;
- de fixer une tarification permettant d'assurer la viabilité financière ;
- de faire assurer et contrôler l'exploitation des installations ;
- fonctionnement de la station de pompage et de distribution ;
- entretien et renouvellement des équipements de pompage et de distribution ;
- d'assurer ou de faire assurer les encaissements ;
- de faire assurer le relevé des données techniques et financières.

## COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*  
MM. Djibril Badji, *Président* :

Idrissa Danfa, *Secrétaire général* :

Mme Marie Tendeng, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 25 GR.SDH/AA en date du 7 octobre 2009.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : « Association des Usagers du Forage » (ASUFOR) de Diattacounda

*Siège social* : A Diattacounda  
(CR. de Diattacounda Arrt. Diattacounda,  
Département de Sédhiou)

*Objet* :

- d'exprimer les demandes d'amélioration du service de l'eau ;
- de participer aux choix d'investissement ;
- de définir les modes de distribution ;
- d'élaborer et d'exécuter un budget annuel couvrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que la part de renouvellement incomitant à l'Association ;
- de définir les modes de vente de l'eau ou de recouvrement des coûts ;
- de fixer une tarification permettant d'assurer la viabilité financière ;
- de faire assurer et contrôler l'exploitation des installations ;
- fonctionnement de la station de pompage et de distribution ;
- entretien et renouvellement des équipements de pompage et de distribution ;
- d'assurer ou de faire assurer les encaissements ;
- de faire assurer le relevé des données techniques et financières.

## COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*  
MM. Abdoulaye Diatta, *Président* :

Lamine Mané, *Secrétaire général* :

Amadou M. Mansaly, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n°72 GR.KD/  
sbc en date du 23 juillet 2008.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : « Association des Usagers du Forage » (ASUFOR) de Médina Yoro Foulah

*Siège social* : A Médina Yoro Foulah  
(CR. de Médina Yoro Foulah. Arrt. Médina Yoro  
Foulah, Département de Kolda)

*Objet* :

- d'exprimer les demandes d'amélioration du service de l'eau ;
- de participer aux choix d'investissement ;
- de définir les modes de distribution ;
- d'élaborer et d'exécuter un budget annuel couvrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que la part de renouvellement incomitant à l'Association ;
- de définir les modes de vente de l'eau ou de recouvrement des coûts ;
- de fixer une tarification permettant d'assurer la viabilité financière ;
- de faire assurer et contrôler l'exploitation des installations ;
- fonctionnement de la station de pompage et de distribution ;
- entretien et renouvellement des équipements de pompage et de distribution ;
- d'assurer ou de faire assurer les encaissements ;
- de faire assurer le relevé des données techniques et financières.

## COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*  
MM. Chérif Baldé, *Président* :

Abdoulaye Fainkhé, *Secrétaire général* :

Mme Awa Traoré, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 43 GR.KD/  
sbc en date du 23 mai 2008.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : « Association des Usagers du Forage » (ASUFOR) de Timindalla (CR. de Sinthiang Coundara, Département Vélingara)

*Siège social* : A Médina Yoro Foulah (CR. de Médina Yoro Foulah, Arrt. Médina Yoro Foulah, Département de Kolda)

*Objet* :

- d'exprimer les demandes d'amélioration du service de l'eau ;
- de participer aux choix d'investissement ;
- de définir les modes de distribution ;
- d'élaborer et d'exécuter un budget annuel couvrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que la part de renouvellement incomptant à l'Association ;
- de définir les modes de vente de l'eau ou de recouvrement des coûts ;
- de fixer une tarification permettant d'assurer la viabilité financière ;
- de faire assurer et contrôler l'exploitation des installations ;
- fonctionnement de la station de pompage et de distribution ;
- entretien et renouvellement des équipements de pompage et de distribution ;
- d'assurer ou de faire assurer les encaissements ;
- de faire assurer le relevé des données techniques et financières.

## COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*  
MM. Boulaye Diaby, *Président* :

Mamadou Saliou Diallo, *Secrétaire général* ;  
Mme Fatou Tounkara, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 17 GR.KD/ sbc en date du 20 février 2012.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : « Association « ASUFOR » de Fafacourou

*Siège social* : Dans la Communauté rurale de Fafacourou (Arrondissement de Fafacourou, Département Médina Yoro Foulah)

*Objet* :

- d'exprimer les demandes d'amélioration du service de l'eau ;
- de participer aux choix d'investissement ;
- de définir les modes de distribution ;
- d'élaborer et d'exécuter un budget annuel couvrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que la part de renouvellement incomptant à l'Association ;
- de définir les modes de vente de l'eau ou de recouvrement des coûts ;
- de fixer une tarification permettant d'assurer la viabilité financière ;
- de faire assurer et contrôler l'exploitation des installations ;
- fonctionnement de la station de pompage et de distribution ;
- entretien et renouvellement des équipements de pompage et de distribution ;
- d'assurer ou de faire assurer les encaissements ;
- de faire assurer le relevé des données techniques et financières.

## COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*  
MM. Sadio Balde, *Président* :

Diouldé Sané, *Secrétaire général* ;  
Mme Dalanda Diallo, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 84 GR.KD/ mtd en date du 24 août 2012.

Etude de M<sup>e</sup> Bocar Arfang Ndao  
*Avocat à la Cour*  
*Master en Droit Public*  
 Immeuble Axa, 5 Place de l'Indépendance

#### AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n°13.293 de Grand Dakar (ex. 22.222/DG) appartenant à M. Ndiaga Pouye né à Thièle Parthiène en 1922 2-2

Etude de M<sup>e</sup> Amadou Moustapha Ndiaye,  
 Aida Diawara Diagne & Mahamadou Maciré Diallo,  
*notaires associés*  
 83, Boulevard de la République  
 Immeuble Horizons 2<sup>me</sup> étage - Dakar

#### AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie authentique des titres fonciers n° 1.248/BC et 13.744/GR appartenant à Feu Fidèle Dionou, fonctionnaire International, né à Mandina (Ziguinchor-Sénégal), le 1<sup>er</sup> mars 1948 et décédé à Paris le 7 janvier 2012. 2-2

#### AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie originale du titre foncier n°672/DK appartenant au Gouvernement Fédéral de la République des Etats-Unis d'Amérique. 2-2

#### AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n°13.798 de Grand Dakar, reporté au livre foncier de Grand Dakar (GR) sous le n° 5.241/GR appartenant à la Société Sénégalaise de Plastic Africain Société anonyme à Dakar. 2-2

#### TRIBUNAL REGIONAL HORS CLASSE DE DAKAR

SYNDIC : ABDOU LAYE DRAME  
 EXPERT COMPTABLE DIPLOME D'ETAT  
 5, avenue Hassan II (ex Albert Sarraut) Dakar

*Avertissement*  
*Aux créanciers de CHOCOSEN SAU*  
*en Règlement Préventif*  
*R.C n° SN Dakar n°2004 M-5405*  
*Siège social : Rue 4, Zone Industrielle - Dakar*  
*Ancienne Route de Rufisque*  
*Administrateur général : René Regnault*

Par un jugement n° 595/2013 du 16 mai 2013, le Tribunal Régional Hors Classe de Dakar a admis la Société CHOCOSEN SAU au bénéfice du règlement préventif et, homologué le concordat préventif proposé en scénario n°3 : ordonné les publicités et mentions prévues aux articles 36 et 37 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des procédures collectives d'apurement du passif.

Ainsi, en vertu de l'article 78 dudit Acte, « les créanciers chirographaires ou munis de sûretés de CHOCOSEN SAU composant la masse doivent, sous peine de forclusion, produire leurs créances assorties, des pièces justificatives dûment documentées, auprès du Syndic.

La déclaration des créanciers doit également mentionner :

- Le montant de la créance due au 16 mai 2013, les sommes à échoir et les dates de leurs échéances ;
- La nature de la sûreté dont la créance est éventuellement assortie.

La même obligation est faite au créancier qui muni d'un titre de créance, a introduit, avant la décision d'ouverture, une procédure en condamnation en vertu d'un titre ou, à défaut d'un titre, pour faire reconnaître en droit.

Les titulaires d'un droit de revendication doivent également produire en précisant s'ils entendent exercer leur droit de revendication. A défaut de cette précision, ils sont considérés comme créanciers chirographaires.

Enfin, il est rappelé que la production de créance interrompt la prescription extinctive de celle-ci ».

Les dépens passeront en frais privilégiés du règlement préventif